



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du plan d'actions anti-dédommagement des réseaux, le téléservice

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr a été mis en place pour prévenir les incidents et accidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R) est ainsi obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux concernés.



OBJECTIF

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers ;
- situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs ;
- savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions ;
- comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes ;
- pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

f |  |  |  | btpcfa-grandest.fr

PROGRAMME

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti-dédommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lecture de plans et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ RÉSEAUX

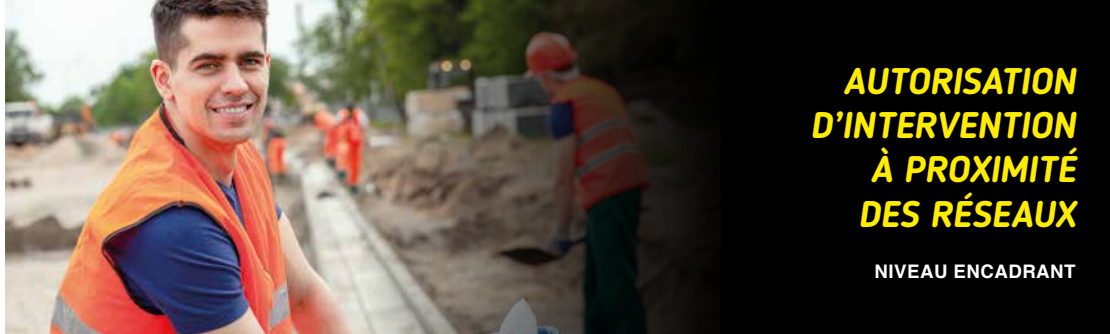
- Les règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité
- Prévoir l'éventuelle présence obligatoire des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier





ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

ÉVALUATION

- Évaluation sous forme de QCM à l'issue de la formation



Restauration	Hébergement	LIEUX DE LA FORMATION
OUI	OUI	<p>BTP CFA ARDENNES </p> <p>134, Grande rue 08430 POIX-TERRON Contact : Edgar BARREIRA edgar.barreira@btpcfa-grandest.fr 03 24 37 3 34</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA MARNE </p> <p>31, avenue Hoche - BP 1030 51686 REIMS Cedex 2 Contact : Emilie MARY emilie.mary@btpcfa-grandest.fr 03 26 85 05 26</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE </p> <p>1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex Contact : Roland CAPUT roland.caput@btpcfa-grandest.fr 03 83 81 65 65</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA VOSGES </p> <p>30, rue de la Gare 88380 ARCHES Contact : Bernard BINAMÉ bernard.biname@btpcfa-grandest.fr 03 29 32 72 29</p>

Mise à jour le 01/12/2021

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Tout salarié de l'entreprise, intervenant en préparation administrative et technique des travaux (conducteur de travaux, chef de chantier).

Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR «Encadrant».

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français
- Être âgé de 18 ans révolus

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

Un livret est remis à chaque stagiaire :

A.I.P.R - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
(Edition EDISER® - Référence 29152)

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si résultats à l'évaluation positifs, remise d'une attestation de compétences.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans.



DURÉE

7 heures



DATES

nous consulter



TARIF

nous consulter

POSITIONNEMENT

- Obligatoire
 Non nécessaire

FORMATEUR

Formateur expérimenté

TYPE DE COURS

Présentiel + Collectif